



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 44718

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la récente étude de la Fondation de France consacrée aux solitudes en 2013 dans notre pays. Elle fait le constat qu'aujourd'hui 12 % de la population est seule. Elle note aussi que l'isolement progresse de manière constante et s'étend à de nouvelles générations et à de nouvelles catégories sociales. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'analyse qu'elle fait de la situation et les mesures susceptibles d'être initiées par son ministère afin d'infléchir cette tendance préoccupante.

Texte de la réponse

Des travaux récents de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ont confirmé la tendance relevée depuis trente ans selon laquelle la proportion de Français vivant seuls dans leur logement s'accroît régulièrement. On est passé de 6 % de personnes vivant seules en 1962 à 14 % en 2007 et, contrairement à l'opinion générale, l'isolement n'est pas un mal qui touche uniquement les personnes âgées. Les politiques publiques mises en oeuvre par l'état et les collectivités territoriales contribuent en continu à la lutte contre l'isolement. Des actions en faveur des jeunes visent à prévenir la solitude, le décrochage scolaire, la dépression ou le suicide. Des familles isolées renouent des liens sociaux grâce au parrainage et à l'action des « Réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents ». Des personnes en situation de précarité tissent des liens avec les bénévoles dans le cadre des actions d'aide alimentaire. Des personnes handicapées peuvent accéder plus facilement au sport, aux activités culturelles et aux loisirs grâce à la mise en oeuvre du label « destination pour tous » et à la création d'un forfait « vie sociale » de 30 h par mois dans le cadre des plans de compensation. Une attention toute particulière a été apportée par le Gouvernement à l'isolement des personnes âgées, par le lancement du plan MONALISA (mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le 27 janvier dernier, la charte nationale MONALISA a été signée entre l'Etat et les grands réseaux et organismes nationaux associés à cette action et le plan a déjà été lancé dans huit « départements témoins ». L'objectif est de susciter progressivement sur l'ensemble du territoire des « équipes citoyennes » qui détermineront elles-mêmes un programme d'accompagnement des personnes âgées avec l'appui de référents nationaux. MONALISA est une démarche d'innovation sociale favorisant la complémentarité entre l'action des professionnels engagés sur le champ de l'âge et celle des bénévoles. Des moyens spécifiques ont été mobilisés pour assurer une structuration nationale des initiatives ainsi que le lancement d'actions de communication et de formation. La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie s'est engagée à apporter son soutien financier à hauteur de 784 000 euros dans le cadre d'un contrat pluriannuel de trois ans. L'agence du service civique entend également s'impliquer dans une perspective de renouvellement du bénévolat et de promotion des liens intergénérationnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44718

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12466

Réponse publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7154